

CSC2021.014 – MARCHÉ CONJOINT DE SERVICES D’ASSURANCE « SOINS DE SANTÉ » ET D’ASSURANCE « FRAIS AMBULATOIRES » POUR LES BESOINS DE L’ASBL IRISTEAM ET DU CENTRE D’INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

BB 2021.014 – GEZAMENLIJKE OPDRACHT VOOR VERZEKERINGSDIENSTEN “GEZONDHEIDSZORG” EN “AMBULANTE KOSTEN” VOOR DE NODEN VAN IRISTEAM VZW EN VAN HET CENTRUM VOOR INFORMATICA VOOR HET BRUSSELS GEWEST

Questions / Réponses

Vragen / Antwoorden

QUESTION (Q) / VRAAG (V)		REPONSE (R) / ANTWOORD (A)	
A. Dispositions administratives, réglementaires et contractuelles / Administratieve, reglementaire en contractuele bepalingen			
Q1	CSC - Page 10 : il est demandé à ce que chaque page soit paraphée. Mais s’agissant d’un dépôt sur e-tendering, la signature globale suffirait-elle ? (De plus qu’un document paraphé scanné ne pourra	R1	L’article A.1.15.1 al.4 du cahier spécial des charges stipule en effet que « <i>Le soumissionnaire prévoira une numérotation continue et ininterrompue de toutes les pages de l’offre et de ses annexes. Chaque page sera paraphée</i> »

	permettre de recherches dans le texte comme requis dans le paragraphe suivant)		<p>L'article A.1.16.2 al.2, quant à lui stipule que « Conformément à l'article 42, § 1^{er} de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le soumissionnaire signe l'offre, ses annexes et le DUME de manière globale par l'apposition d'une signature électronique qualifiée sur le rapport de dépôt y afférent. ».</p> <p>Etant donné qu'en cas de discordance, les dispositions de l'Arrêté Royal du 18 Avril 2017 l'emportent sur celles du cahier spécial des charges, la signature globale suffirait.</p>
Q2	CSC - Page 11 : l'offre doit comporter 6 fichiers, mais l'un des fichier pourrait-il être présenter sous format .zip et comprendre plusieurs éléments ? Par exemple, un fichier .zip « 05_CSC2021.014_xxxx_Annexe_3_XXX » comprenant un document de prix, un de services, ... ou est-ce que tout doit obligatoirement être regroupé sous un PDF ?	R2	Il est tout à fait possible qu'un fichier soit présenté sous format .zip avec plusieurs éléments, à la condition que les différents éléments de ce fichier .zip soient des .PDF « à l'intérieur duquel il sera possible de rechercher dans le texte » (Cf. A.1.15.1 alinéa 5)
Q3	CSC - Page 22 : il est demandé un chiffre d'affaires global annuel minimal de 50.000.0000 EUR dans le domaine d'activité. Qu'entendez-vous par « domaine d'activité » ? s'agit-il du chiffre d'affaires global en assurances, ou spécifique pour les assurances hospitalisation et soins ambulatoires uniquement ?	R3	Par « domaine d'activité » nous entendons « le domaine d'activité faisant l'objet du marché ». L'objet du marché étant « services « <u>d'assurance collective soins de santé</u> » et de son complément « <u>frais ambulatoires</u> », il s'agit du chiffre d'affaire spécifique à ce domaine d'assurance.
Q4	CSC - Page 34 : il est indiqué que « Toutes les personnes agissant en qualité de sous-traitant à quelque stade que ce soit doivent obligatoirement répondre, en proportion de leur participation au marché, aux exigences minimales de capacité	R4	Notez que l'article auquel référence est faite précise que les sous-traitants doivent répondre aux exigences minimales de capacité technique et professionnelle « en proportion de leur participation au marché ». Si leur participation concerne uniquement la gestion des sinistres, les exigences



	technique et professionnelle ». Un sous-traitant qui ne gère que la gestion des sinistres doit-il répondre à ces exigences également ?		minimales de capacité technique et professionnelle ne s'appliqueront qu'à leurs capacités à gérer les sinistres . Par ailleurs notez que « <i>L'Adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et, par conséquent, couvre toutes les défaillances techniques et financières des sous-traitants.</i> »
Q5	En ce qui concerne l'inventaire, pourriez-vous nous confirmer que les montants à reprendre dans les rubriques « Quantités présumées » (I.B – II.B. – III.B. et IV.B.) doivent correspondre à : prime annuelle par assuré X la quantité présumée X durée du marché soit 8 ans ?	R5	Les rubriques « quantités présumées » (I.B, II.B, III.B, IV.B) sont déjà prédéfinies et correspondent aux primes annuelles présumées sur un (1) an pour les tranches d'âges correspondantes. La rubrique « Total sur la durée du marché » correspond à l'addition des primes annuelles sur une durée de huit (8) ans.
B. Dispositions fonctionnelles et techniques / Functionele en technische bepalingen			
Q6	Dans le cadre du marché susmentionné, pourriez-vous nous préciser si l'affiliations est bien automatique pour les membres du personnel actif ainsi que pour leur famille ?	R6	Les membres du personnel actifs et leur famille sont de facto affiliés lorsque les conditions mentionnées au point 2 Preneur d'assurance des dispositions fonctionnelles et techniques sont remplies (page 37 du csc).
Q7	Pourriez-vous, nous transmettre les statistiques sinistres des 5 dernières années ?	R7	Nous ne disposons pas de « statistiques de sinistres » pour ce qui relève des assurances hospitalisation et ambulatoires. Le recours à ces assurances n'implique en rien le preneur d'assurance mais bien ses affiliés.
Q8	Quelles sont les conditions de couverture de votre police actuelle (afin de nous permettre d'analyser les statistiques au mieux) ?	R8	Nous ne pouvons pas vous fournir ces informations, celles-ci sont confidentielles. Les conditions de couverture souhaitées sont décrites de manière détaillée dans le cahier

			des charges à la section « Disposition fonctionnelle et technique ».
Q9	<p>Vu le nombre de personnes et aux fins de vous livrer l'offre la plus concurrentielle possible, nous vous demandons des éléments chiffrés :</p> <p>Vous serait-il possible de nous livrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une extraction des données de la population affiliée; date de naissance, sexe, code postal • une statistique de sinistres sur les 4-5 dernières années exprimée par année comptable ou de survenance • la confirmation de ce que les garanties demandées dans le cahier des charges correspondent à celles actuellement en vigueur ? 	R9	<p>La répartition par catégorie d'âges des quelques 1500 affiliés (effectif afférent au 31.12.2021 et non pas au 31.12.2020 (un erratum sera publié)) fait l'objet du tableau repris sous le point A.1.20 – Critère d'attribution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous ne pouvons donner suite à la demande d'extraction de données réparties par sexe. En effet, le sexe ne peut en aucun cas être un facteur discriminatoire sur le plan du prix notamment. L'offre doit se baser sur le nombre de personnes à assurer par tranche d'âge tel qu'indiqué dans l'annexe 2_ inventaire des prix. • nous ne disposons pas de statistiques de sinistre étant donné que le preneur d'assurance n'est pas informé du recours à ces assurances dans le chef de ces affiliés. • les garanties demandées sont décrites au cahier des charges dans les sections B3 et B4.